



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DD92**

**N° Spécial**

**21 Septembre 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS DD92 du 21 Septembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS DD92/OAPS N° 2020-491	16.09.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES.	3

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-491 du 16/09/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation  
d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2020-010 du 03 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut ou son représentant :**  
Madame Soraya FEKKAR

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Michèle JARRAYA  
Suppléant : Madame Roselyne VASSEUR

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Najah DJOUAMA

Suppléant : Madame Miriam BARON

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Elisabeth CALDEIRA

Suppléante : Madame Emmanuelle PONDY

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leur suppléant :**

Titulaire : Monsieur Benony KIHOULOU

Suppléant : Madame Emilie DADI

Titulaire : Madame Aissatou BARRY

Suppléant : Madame Linda HAMIS

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Elisabeth DELAGREVERIE

Suppléant : Madame Odile COURET

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de Colombes, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 16 septembre 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

La Directrice départementale adjointe des Hauts-de-Seine

Aurélie THOUET

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>